

# ÉTATS GÉNÉRAUX DU CŒUR DE VILLE : LES NOUVEAUX HORODATEURS SONT EN PLACE : SUIVEZ LE GUIDE

Action n°7. La municipalité a mis en place, fin 2017, 95 nouveaux horodateurs de dernière génération. Un système plus moderne, connecté et la première heure de stationnement gratuit dans l'hyper centre alésien (zone A).

C'était une promesse de Max Roustan, maire d'Alès, faite aux habitants et aux commerçants lors des États généraux du cœur de ville : 1 heure gratuite de stationnement dans l'hyper centre. « *Nous avons également conservé la première heure gratuite dans les parkings de structure* » précise l'édile, une mesure mise en place en avril 2017, et dont 77 000 automobilistes ont profité, dans les parkings de la Maréchale, de l'Abbaye, de la place des Martyrs-de-la-Résistance, du Gardon bas et du Centre Alès.

La nouveauté en ce début d'année est donc la mise en place de 95 nouveaux horodateurs de dernière génération. Le fonctionnement diffère par rapport aux anciens modèles. Ils enregistrent désormais votre numéro de plaque d'immatriculation et sont rechargeables à distance.

## La marche à suivre des nouveaux horodateurs

- Appuyez sur un bouton du clavier pour "activer" l'horodateur.
- Renseignez votre plaque d'immatriculation puis validez.
- Sélectionnez votre mode de paiement et la durée souhaitée.
- Réglez votre stationnement en CB (code et sans contact) ou pièces.
- Récupérez votre ticket et posez-le en évidence dans votre véhicule.
- Vous êtes enregistré. Si vous êtes en zone A et que vous restez moins de 1 heure, vous bénéficiez de 1 heure de stationnement gratuit pour cette journée.
- À partir de mi-février, paiement avec votre smartphone grâce à l'appli whoosh !

## Les forfaits de post-stationnement remplacent les « PV »

Notez également que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les fameux "PV" n'existent plus : ils sont devenus des "forfaits post-stationnement". Il ne s'agit donc plus d'une amende pénale mais d'une redevance de stationnement fixée par chaque municipalité. À Alès, la municipalité a choisi de fixer le montant du forfait à 17,50 € en zone B et à 20 € en zone A. « *Ces tarifs sont parmi les plus bas des villes de la région car je me refuse à ponctionner les portefeuilles des automobilistes* » soutient Max Roustan.



## Plus d'infos

N° vert

0800 540 540

Courriel

[numero.vert@ville-ales.fr](mailto:numero.vert@ville-ales.fr)

## Téléchargement

Téléchargez le guide d'utilisation des nouveaux horodateurs de la ville d'Alès.

(PDF – 3,27 Mo)

[Cliquez ici](#)

## A lire aussi